



## FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE JEUNES DE SAINT VINCENT DE PAUL

### FONCTIONNEMENT

L'Espace Jeunes de la commune de Saint Vincent de Paul est ouvert à tous les jeunes Vincentiens ou Téthiliens dès leur rentrée au collège sans limite d'âge. Il ouvrira ses portes durant les vacances d'hiver, printemps, été et automne, et le mercredi après-midi (hors vacances scolaires).

#### Les horaires d'ouverture sont:

Du lundi au vendredi (vacances scolaires), les après-midis de 13h30 à 18 h 30 et le mercredi (hors vacances scolaires) de 13h à 17h30.

Ces horaires peuvent varier, en fonction du programme réalisé en concertation avec les jeunes (sorties, soirées, mini camps...).

### L'INSCRIPTION

L'inscription du jeune à l'Espace Jeunes est effective lorsque le dossier d'inscription est ramené dûment rempli en mairie auprès de la coordinatrice Enfance Jeunesse. Cette inscription donne accès aux équipements mis à disposition ainsi qu'aux activités et sorties proposées.

A l'inscription, une participation annuelle (de septembre à août) en fonction du quotient familial, est demandée aux familles afin de couvrir les frais de l'accueil informel. Lors de sorties, d'interventions de prestataires ou d'activités particulières, il sera demandé une participation supplémentaire.

QF	TARIF ST VINCENT DE PAUL	TARIF TETHIEU
QF ≥ 794,01 €	20.00€	25.00€
794,00€ ≥ QF ≥ 449,01 €	15.00€	20.00€
QF ≥ 449,00 €	12.50€	17.50€

L'autorisation Parentale du dossier d'inscription sert pour toutes les activités et sorties prévues dans le cadre de l'Espace Jeunes. Un planning d'activités sera régulièrement proposé aux jeunes. Les activités sportives tombant sous le coup d'une réglementation spécifique feront l'objet d'une autorisation parentale spécifique.

#### Pièces obligatoires à fournir

**Attestation assurance, attestation carte vitale,**

**Justificatif de QF CAF ou MSA**

**Copie des vaccinations, PAI (si existant)**

**Test d'aisance aquatique**

### LES ACTIVITES

Les activités proposées sont en lien avec le Projet Pédagogique établi par l'équipe d'animateurs.

Une activité ou une sortie par semaine est proposée aux jeunes. Le programme est établi pour une période d'une ou deux semaines.

L'inscription se fera auprès des animateurs, le règlement financier s'il y a lieu (le jour de l'activité) se fera auprès de la coordinatrice en mairie. Afin d'assurer le suivi de certains projets, il sera demandé aux jeunes de s'engager dans la durée (progression sur plusieurs séances).

### RESPONSABILITE

On distinguera deux temps d'ouverture : un **Temps Informel**, où le jeune peut aller et venir comme il le souhaite, en fonction de l'autorisation parentale. Durant ce temps il a accès au matériel mis à disposition. Cette fréquentation étant libre, le jeune est sous la responsabilité des animateurs, uniquement lors de sa présence à l'intérieur du local. Si celui-ci quitte l'Espace Jeunes, il n'est plus sous la responsabilité des animateurs.

**Le Temps Formel**, est caractérisé par la participation du jeune à une activité précise à laquelle il s'est préalablement inscrit. Durant ce temps, les animateurs encadrent les jeunes du début à la fin de l'activité (horaires précisés sur le programme).

Lors de sa présence au local, il est demandé au jeune de se conformer au Règlement Intérieur (fourni lors de l'inscription). Le non-respect de ce règlement peut entraîner l'exclusion du jeune.

### ASSURANCE

En plus de l'assurance Responsabilité Civile, il est conseillé aux parents de souscrire une assurance Dommages Individuels couvrant les accidents sans tiers responsable.

### MOYENS

Le personnel œuvrant auprès des jeunes est composé de un ou deux animateurs professionnels et de un ou deux animateurs occasionnels garants de l'application du projet pédagogique. Ils assurent l'animation de la structure, tout en garantissant la sécurité morale, affective et physique des jeunes accueillis.

A l'intérieur du local, le jeune pourra trouver des jeux divers et variés, des ordinateurs, de la documentation, du matériel, une écoute et des réponses aux diverses questions inhérentes à cette tranche d'âge.

## SERVICE ENFANCE JEUNESSE INSCRIPTION A L'ESPACE JEUNES

### Identification du Jeune

NOM : .....Prénom : .....  
Date et lieu de naissance : .....  
Numéro de Sécurité Sociale : .....  
Téléphone portable : .....  
E-mail : .....(pour information et facturation)  
Régime Sécurité Sociale : Général ou MSA,  
Autre précisez .....

### Responsable du Jeune

NOM : .....Prénom : .....  
ADRESSE : .....  
Téléphone Père : .....Employeur (tel.) : .....  
Téléphone Mère : .....Employeur (tel.) : .....  
E-mail ..... (pour information et facturation)

### Renseignements

Numéro d'allocataire CAF ou MSA : .....

Problèmes de santé ou régimes alimentaires :  
.....  
.....  
.....

### Autorisations Parentales

Je soussigné(e), Mme, Mr .....

#### **autorise :**

- mon enfant à quitter l'Espace jeunes **seul**  oui  non

**Si oui**, il peut quitter l'Espace Jeunes

quand il le souhaite  uniquement à partir de 16h30

**Si non**, personnes, autre que ses parents, habilitées à récupérer le jeune :

Nom : ..... Prénom : .....

Nom : ..... Prénom : .....

- mon enfant à pratiquer toutes les activités proposées à l'Espace Jeunes, ainsi que les sorties nécessitant un déplacement en véhicule conduit par les animateurs de la structure.

Oui

Non

### Droit à l'image

J'autorise le Service Jeunesse à exploiter les images prises au cours des activités réalisées sur lesquelles mon enfant pourrait apparaître, sur tous les supports de communication: films, photos, site internet, articles de presse, reportages, ...

Oui

Non

### Attestation

J'atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis lors de l'inscription de mon enfant et avoir lu et approuvé le règlement intérieur.

Fait à Saint Vincent de Paul, le : .....

**Signatures des responsables du jeune :**

J'atteste posséder, avoir lu, compris et approuvé le règlement intérieur de l'Espace Jeunes de St Vincent de Paul et m'engage à le respecter.

Fait à Saint Vincent de Paul, le.....

**Signature du jeune :**

*Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données (« RGPD ») du 27 avril 2016 et à la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité en vous adressant à la mairie de St Vincent de Paul, en joignant une copie d'une pièce d'identité. Le Délégué à la Protection des Données personnelles est l'ALPI, 175, place de la Caserne Bosquet 40000 Mont-de-Marsan, que vous pouvez contacter pour tout renseignement supplémentaire. Vous pouvez également introduire une réclamation devant la CNIL en cas de méconnaissance des dispositions susvisées.*